

AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 16/06/2021	DP 34116 21 M0069	AX0115
PROJET : Extension habitable 11.49 M ² + piscine de 18 m ² + Changement menuiserie	Shon créée : 11,49 m ²	Shob : 12,19
ADRESSE	16 Rue DES CAPRIERS	
DEMANDEUR	Monsieur DELERUE GLEN	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
 AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE.



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 17/06/2021	DP 34116 21 M0070	AK0026
PROJET : Pose d'une piscine d'une superficie de 28 m ² en face de l'habitation.	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	721 ancienne route de Ganges	
DEMANDEUR	SAINT GEORGES EQUITATION	
REPRESENTE PAR	Madame MAS Julie	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 15/06/2021	DP 34116 21 M0068	BD0112
PROJET : Pose baie vitrée alu blanc 2.15x2.4 à la place d'une fenêtre existante avec volet roulant blanc.	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	22 Rue DES PERDREAUX	
DEMANDEUR	Madame CUCCA Lolita	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021

NON OPPOSITION
GRABELS. LE
LE MAIRE.



**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 27/05/2021		N° DP 34116 21 M0060
Affichée le		
Par	Madame ROUBAUD Sophie	
Demeurant à	3 rue du Rio 34790 GRABELS	
Pour	Piscine 28.4 m ²	Destination : Travaux sur construction existante
Sur un terrain sis	3 rue du Rio GRABELS	
Parcelle(s)	BA0086	

**URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021**

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;

**NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,**

**ARRETE :**

ARTICLE 1 : Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée es subordonnée au respect des prescriptions du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation qui admet la création de piscine en zone R et Bu « au niveau du terrain naturel. Un balisage permanent du bassin sera mis en place afin d'assurer la sécurité des personnes et des services de secours».

GRABELS, le

21 JUIN 2021

Le Maire

**Le Maire,
René REVOL**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Durée de validité de la déclaration : conformément à l'article R.424-17 du code de l'urbanisme l'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de trois ans à compter de sa notification au(x) bénéficiaire(s). Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. En cas de recours le délai de validité de la décision de non opposition est suspendu jusqu'au prononcé d'une décision juridictionnelle irrévocable.

Conformément à l'article R424-21 du code de l'urbanisme, la décision de non opposition peut être prorogée deux fois, pour une durée d'un an. La demande de prorogation est établie en deux exemplaires et adressée par pli recommandé ou déposée à la mairie deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	
Déposée le 17/05/2021 Affichée le 26/05/2021	
Par	ACM HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MONTPELLIER MEDIT 35180897700034
Demeurant à	407 Avenue du Pofesseur ETIENNE ANTONELLI CS 15590 34074 MONTPELLIER
Représenté par	Monsieur Cédric GRAIL
Pour	Réalisation d'un local poubelles 34,79 m ² + suppression du portail donnant accès parking.
Sur un terrain sis	910 rue François Ranchin - Carré Richer de Belleva GRABELS
Parcelle(s)	AC0101

Référence dossier : N° DP 34116 21 M0052
Destination : Travaux sur construction existante

**URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021**

**NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,**

Le Maire,

- Vu la demande susvisée ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu la Zone d'Aménagement Concerté « EUROMEDECINE II » approuvée ;
- Vu le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu l'avis favorable de la Direction de la Propreté et de la Valorisation des Déchets/service Collecte et Nettoyement de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 02/06/2021 ;

**ARRETE:**

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

GRABELS, le

Le Maire

**Le Maire,
René REVOL**

17 JUIN 2021



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 24/06/2021	DP 34116 21 M0071	AP0043
PROJET : pose de vitres fermeture de la loggia existante au 1er étage.	Shon créée : 9,5 m ²	Shob :
ADRESSE	2 Rue DU TRAVES	
DEMANDEUR	Monsieur GSCHLOESSL Bernhard	
REPRESENTE PAR		

UREANISME
 AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 24/06/2021	DP 34116 21 M0072	AX0201
PROJET : Réhaussement clôture existante à 1,80 m donnant sur passage arrière terrain à l'ouest.	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	2 Rue DU PETIT HOUX	
DEMANDEUR	Monsieur DELMAS Romain	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
 AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,



AUTORISATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 20/05/2021	Complétée le 11/06/2021	N° PC 34116 21 M0020
Affichée le 26/05/2021		
Par	Monsieur PERES William	Surface de Plancher autorisée
Demeurant à	58 route de l'Empereur 92500 RUEIL MALMAISON	31,58 m ²
Pour	extension sur vide sanitaire 0.60 cm sur emplacement préau et remplacement toiture tuilée par toiture terrasse.	Destination : Travaux sur construction existante
Sur un terrain sis	400 Rue RUE ALPHONSE DAUDET GRABELS	
Parcelle(s)	BP0138 BP0158	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 02/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 11/06/2021 ;
- Vu** l'avis Favorable avec prescriptions du service Direction de l'Eau et de l'Assainissement/Risques Pluvial et Inondation en date du 15/06/2021 ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions émises par le service Direction de l'Eau et de l'Assainissement/Risques Pluvial et Inondation, annexées au présent arrêté seront strictement respectées.



GRABELS, le

Le Maire

24 JUIN 2021

Le Maire,
René REVOL,

**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 10/06/2021		N° DP 34116 21 M0067
Affichée le		
Par	Madame PROVANSAL Monique	
Demeurant à	4 impasse du Mas d'Armand 34790 GRABELS	
Pour	Piscine existante remplacée par une coque enterrée de 23.4 m ²	Destination : Travaux sur construction existante
Sur un terrain sis	4 Impasse DU MAS D ARMAND GRABELS	
Parcelle(s)	AX0225	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
NON OPPOSITION
LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;



ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le Maire,
René REVOL

24 JUIN 2021

GRABELS, le

Le Maire



Information : Votre projet est soumis au versement de la Taxe d'Aménagement (part intercommunale et départementale) et est susceptible d'être soumis au versement de la Redevance d'Archéologie Préventive. Seule la mise en recouvrement en définira les valeurs exactes.
 En ce qui concerne les exonérations et/ou majorations éventuelles, il conviendra de se reporter aux délibérations

Mairie de GRABELS

Déclaration Préalable

Pour tout renseignement vous pouvez
vous adresser à :

Mairie de GRABELS
1 place Jean Jaurès
☎ : (04) 67 10 41 00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n°: DP 34116 21 M0056
Déposé le 18/05/2021
Demandeur : BABY EVEIL
Adresse des travaux : 3 Rue GASTON PLANTE
N° de parcelle : AH0018

Montpellier Méditerranée Métropole
Service Droit des Sols
☎ : 04.67.13.69.54
☎ : 04.67.13.62.06
Affaire suivie par : Monsieur YUSTE
Olivier

Destinataire :

BABY EVEIL
Madame MENIER Camille
202 Impériale
34670 BAILLARGUES

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUÉ
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,

Vous avez déposé en date du **18/05/21** un dossier de modification d'ouverture en façade enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Vous venez de me faire savoir par courrier en date du 17/06/2021 que vous abandonnez votre projet. J'ai donc l'honneur de vous confirmer que, conformément à votre souhait, la déclaration préalable n° 3411621M0056 est annulée.

En conséquence, vous trouverez, en retour sous ce pli, votre dossier de demande d'autorisation.

25 JUIN 2021

GRABELS le
Le Maire

Le Maire,
René REVOL



**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le	07/06/2021	N° DP 34116 21 M0063
Affichée le		
Par	Monsieur GONZALES JEREMY LIONEL	Destination : Travaux sur construction existante
Demeurant à	0130 Rue UMBERTO ECO 34790 GRABELS	
Pour	Clôture à maille rigide verte de 1.8 m de haut en limite séparative sur dalle de stationnement existante.	
Sur un terrain sis	130 Rue UMBERTO ECO GRABELS	
Parcelle(s)	AH0244	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 02/07/2021
AU 02/10/2021

NON OPPOSITION
DESUIVANTS; LE
LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu la demande susvisée ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;



ARRETE:

ARTICLE 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions ci-après : Les clôtures en limites séparatives devront être doublées de haies végétalisées.

GRABELS, le
Le Maire

25 JUIN 2021

Le Maire,
René REVOL



**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 23/03/2021	Complétée le 08/06/2021	N° DP 34116 21 M0027
Affichée le 01/04/2021		
Par	Monsieur GUILLOU LUC VINCENT	Surface de Plancher autorisée 33m ²
Demeurant à	0002 B Rue DU CALVAIRE 34790 GRABELS	Destination : Travaux sur construction existante
Pour	Aménagement de la grange jouxtant la piscine pour créer une salle de vie et une salle de douche / toilettes.	
Sur un terrain sis	2 bis Rue DU CALVAIRE GRABELS	
Parcelle(s)	AZ0128	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021

Le Maire,

- Vu la demande susvisée ;
- Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu les pièces complémentaires déposées en date du 08/06/2021 ;

NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,

**ARRETE:**

ARTICLE 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions ci-après : le projet, situé en zone de production de ruissellement du Schéma Directeur d'assainissement pluvial, doit présenter un premier plancher fonctionnel/habitable d'une cote de + 0.20 mètre par rapport au point haut de la voirie, y compris le trottoir

GRABELS, le

25 JUIN 2021

Le Maire

Le Maire,
René REVOL



**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 27/05/2021		N° DP 34116 21 M0059
Affichée le 04/06/2021		
Par	Monsieur GLEIZES Guillaume	Destination : Travaux sur construction existante
Demeurant à	163 rue des Cinsaults 34790 GRABELS	
Pour	Création ouverture dans clôture existante pour accès direct à la parcelle. Dalle suspendue et pose portail.	
Sur un terrain sis	163 Rue DES CINSALTS GRABELS	
Parcelle(s)	AW0415	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01-07-2021
AU 01-09-2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE



Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** la Zone d'Aménagement Concerté « EUROMEDICINE II » approuvée ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** l'avis Favorable avec prescriptions du service Direction Services aux Territoires de Montpellier Méditerranée Métropole/Pôle Piémonts et Garrigues en date du 14/06/2021

ARRETE :

ARTICLE 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au strict respect des prescriptions énoncées par le service Direction Services aux Territoires de Montpellier Méditerranée Métropole/Pôle Piémonts et Garrigues, joint au présent arrêté.



GRABELS, le

Le Maire

Le Maire,
René REVOL

17 JUIN 2021

NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 07/06/2021		N° DP 34116 21 M0065
Affichée le		
Par	EDF - ENR 43316090000455	Destination : Travaux sur construction existante
Demeurant à	360 rue Louis de Broglie 13290 AIX EN PROVENCE	
Représenté par	Monsieur Benjamin DECLAS	
Pour	Pose de panneaux photovoltaïques en toiture 22.7 m ²	
Sur un terrain sis	2 de la Goule de Laval GRABELS	
Parcelle(s)	AN0104	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,



ARRETE :

ARTICLE 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions ci-après : Les panneaux solaires doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées.


GRABELS, le

Le Maire

Le Maire,
René REYROL

17 JUIN 2021

**REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 25/03/2021	Complétée le 02/06/2021	N° PC 34116 21 M0014
Affichée le 01/04/2021		
Par	RB GROUP 79381515000016	<p align="center">URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 01/07/2021 AU 01/09/2021 NON OPPOSITION GRABELS, LE LE MAIRE</p> 
Demeurant à	63 avenue du Pont Juvénal 34000 MONTPELLIER	
Représenté par	Monsieur Xavier BRINGER	
Pour	17 villas accolés en R+1 soit 12 logements libres et 5 logements sociaux. 4 bassins de rétentions. Démolition maison et piscine existante. 34 places de stationnement dont 3 PMR. Toitures tuilées & toitur terrasse.	
Sur un terrain sis	32 Route DE MONTFERRIER GRABELS	
Parcelle(s)	AX0139 AX0349 AX0350	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 02/06/2021 ;
- Vu** l'avis Défavorable du Pôle Piémonts et Garrigues de la Direction Services aux Territoires de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 02/06/2021;

Considérant que le terrain d'assiette du projet se situe en zone UC1a du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que le projet consiste en la création de 17 logements en duplex avec démolition totale des constructions préexistantes ;

Considérant l'avis défavorable du Pôle Piémonts et Garrigues de la Direction Services aux Territoires de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 02/06/2021 qui soulève que l'accès existant présente des risques pour les usagers aux vues de ses caractéristiques actuelles, que l'ensemble du cheminement doit faire l'objet de travaux afin de sécuriser les usagers ainsi que l'intersection avec la route de Montferrier ;

Considérant que l'article UC3 du PLU précise que pour être constructible, un terrain doit présenter des « voies publiques ou privées ouvertes au public [qui] doivent avoir des caractéristiques techniques adaptées aux usages qu'elles supportent, aux opérations qu'elles doivent desservir, ainsi qu'aux exigences de la lutte contre l'incendie, de la protection civile, du brancardage et du ramassage des ordures ménagères. »

ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire est **REFUSE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 04/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,



GRABELS, le

Le Maire

17 JUIN 2021



Le Maire,
René REVOL

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

AVIS DE DEPOT

DOSSIER PC Déposé le 14/06/2021	PC 34116 21 M0026	BP0190
PROJET : Maison en R+1 sur vide sanitaire 0.20 M + garage + piscine 23m ²	Shon créée : 196,58 m ²	Shob : 179,65
ADRESSE	47 impasse PLAN DE MAULE	34790
DEMANDEUR	Monsieur KABAN Samil	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
 AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 10/06/2021	DP 34116 21 M0067	AX0225
PROJET : Piscine existante remplacée par une coque enterrée de 23 m ²	Shon créée : m ²	Shob : 23
ADRESSE	4 Impasse DU MAS D ARMAND	
DEMANDEUR	Madame PROVANSAL Monique	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
 AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 07/06/2021	DP 34116 21 M0065	AN0104
PROJET : Pose de panneaux photovoltaïques en toiture 22.7 m ²	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	2 de la Goule de Laval	34790
DEMANDEUR	EDF - ENR	
REPRESENTE PAR	Monsieur DECLAS Benjamin	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 07/07/2021
 AU 08/09/2021
NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER AT Déposé le 10/06/2021	AT 34116 21 M0008	BA0207
PROJET : Travaux d'aménagement dans un bar restaurant existant.	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	rue Saint Charles - Centre Commercial Saint Charles	
DEMANDEUR	SAS LC INVEST	
REPRESENTE PAR	Monsieur BOURRAT Frédéric	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021

NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER PC Déposé le 10/06/2021	PC 34116 21 M0025	BA0237
PROJET : Extension d'une maison d'habitation avec augmentation de la surface habitable.	Shon créée : 78,6 m ²	Shob :
ADRESSE	2 Impasse DES FONTANILLES	
DEMANDEUR	Monsieur ALBERNHE Julien	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021

NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,



**AUTORISATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 06/05/2021		N° PC 34116 20 M0016
Affichée le 12/05/2021		M01
Par	Monsieur MOUHOUBI Mebarek	Surface de Plancher autorisée 156m ² (inchangé)
Demeurant à	167 rue Pierre Cardenal - rés. Flamant Rose 34080 MONTPELLIER	Destination : Nouvelle construction
Pour	Modification façades : suppression et création ouvertures. Piscine 18 m ²	
Sur un terrain sis	56 allée du Fragon - Lot n° 32 - Les Terrasses de la Valsière GRABELS	
Parcelle(s)	AI0251	



Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le lotissement « LES TERRASSES DE LA VALSIERE » approuvé ;
- Vu** le permis de construire initial délivré le 23/07/2020 ;

LE MAIRE,
GRABELS, LE
NON OPPOSITION
AU 04/05/2021
DU 04/05/2021
AFFICHAGE EFFEC
URBANISME

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Permis de construire modificatif est ACCORDE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

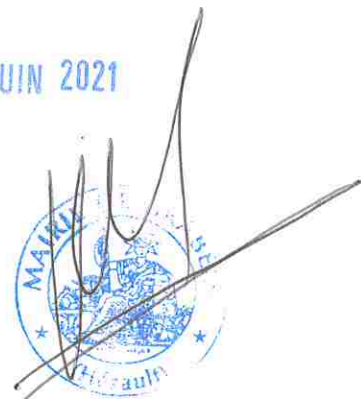
ARTICLE 2 : Le présent arrêté n'apporte aucun changement à la période de validité du permis de construire d'origine, dont les prescriptions et autres obligations sont maintenues.

GRABELS, le

14 JUN 2021

Le Maire

**Le Maire,
René REVOL**



Information : Votre projet est soumis au versement de la Taxe d'Aménagement (part intercommunale et départementale) et est susceptible d'être soumis au versement de la Redevance d'Archéologie Préventive. Seule la mise en recouvrement en définira les valeurs exactes.

AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 07/06/2021	DP 34116 21 M0063	AH0244
PROJET : Clôture à maille rigide verte de 1.8 m de haut en séparation avec mon voisin sur ma dalle de stationnement.	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	130 Rue UMBERTO ECO	
DEMANDEUR	Monsieur GONZALES JEREMY LIONEL	
REPRESENTE PAR		URBANISME

AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/07/2021

NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,



AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 07/06/2021	DP 34116 21 M0064	AZ0066
PROJET : Reprise selo besoin de l'endruit existant (fissures). Réfection des peintures de couleur beige. encadrement des fenêtre 1er étage sera d'une couleu plus claire pour conserver le démarquage actuel visible.	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	17 Rue DROITE	
DEMANDEUR	Monsieur BLAQUIERE BERYL	
REPRESENTE PAR		URBANISME

AFFICHAGE EFFECTUE
DU 05/07/2021
AU 05/09/2021

NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE.



**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 10/05/2021		N° DP 34116 21 M0048
Affichée le 12/05/2021		
Par	Monsieur DELAUX Daniel	
Demeurant à	108 rue du Gour 34790 GRABELS	
Pour	Pergola adossée façade Ouest 20 m ² sur terrasse existante. Carport de 20 m ²	Destination : Travaux sur construction existante
Sur un terrain sis	108 Rue DU GOUR GRABELS	
Parcelle(s)	BN0124	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 03/07/2021
AU 03/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE.

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;



ARRETE:

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

-- 8 JUIN 2021

GRABELS, le

Le Maire

Le Maire,
René REVOL



Information : Votre projet est soumis au versement de la Taxe d'Aménagement (part intercommunale et

**REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 26/04/2021		N° PC 34116 21 M0017
Affichée le 04/05/2021		
Par	Monsieur KABAN Samil Madame KABAN - FIDAN Mevriye	
Demeurant à	78 route de Lodève 34080 MONTPELLIER	
Pour	Maison en R+1 avec garage 17.71 m ² + piscine 22.77 m ² Terrasse accessible au 1er étage.	
Sur un terrain sis	47 impasse Plan de Maule GRABELS	
Parcelle(s)	BP0190	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 04/07/2021
AU 01/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le lotissement « LE HAMEAU DE MATOUR » approuvé ;
- Vu** l'avis Défavorable de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 02/06/2021 relatif au risque pluvial et inondation ;



Considérant que le terrain d'assiette du projet se situe en zone UC3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation avec piscine et garage ;

Considérant que la parcelle est située en zone de production du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial ;

Considérant que la valeur du débit de fuite n'est pas justifiée et l'analyse du cheminement des eaux pluviales et ses impacts sur la parcelle en aval en cas de surverse n'est pas analysé ;

Considérant l'article R111-2 du code de l'urbanisme qui précise que « le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations. »

Considérant qu'en l'état le projet est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation et de son implantation en zone de production du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole ;

Considérant que le projet ne peut être autorisé au sens des dispositions de l'article R111-2 du code de l'urbanisme et de l'avis défavorable de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Montpellier Méditerranée Métropole ci-annexé ;

ARRETE :

**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le	27/05/2021	N° DP 34116 21 M0061
Affichée le		
Par	Monsieur ROUMEAS Laurent	Destination : Travaux sur construction existante
Demeurant à	4 rue du Micocoulier 34790 GRABELS	
Pour	pose de 20 panneaux photovoltaïques en toiture pour 33 m ²	
Sur un terrain sis	4 Rue DU MICOCOULIER GRABELS	
Parcelle(s)	AY0002	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 02/07/2021
AU 02/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE.

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;



ARRETE:

ARTICLE 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions ci-après : Les panneaux solaires doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées.

GRABELS, le

Le Maire



- 7 JUIN 2021

Le Maire,
René REVOL

**NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 28/05/2021		N° DP 34116 21 M0062
Affichée le		
Par	EDF ENR 433 160 900 004 55	Destination : Travaux sur construction existante
Demeurant à	360 rue Louis de Broglie 13290 AIX EN PROVENCE	
Représenté par	Monsieur Benjamin DECLAS	
Pour	Pose 15.2 M² panneaux photovoltaïques en toiture.	
Sur un terrain sis	18 Rue DES LAVANDES GRABELS	
Parcelle(s)	AX0237	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 05/07/2021
AU 05/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE.

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;



ARRETE:

ARTICLE 1: Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2: L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions ci-après : Les panneaux solaires doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées.

GRABELS, le

Le Maire

Le Maire,
René REVOL



- 7 JUIN 2021

AVIS DE DEPOT

DOSSIER DP Déposé le 28/06/2021	DP 34116 21 M0073	BX004
PROJET : Pose de panneaux photovoltaïques en toiture de 14,64 m ²	Shon créée : m ²	Shob :
ADRESSE	5 route de Lodève Lieudit Bel Air	
DEMANDEUR	Monsieur MARTINEZ Thierry	
REPRESENTE PAR		

URBANISME
 AFFICHAGE EFFECTUE
 DU 01/07/2021
 AU 01/09/2021
 NON OPPOSITION
 GRABELS, LE
 LE MAIRE,



AUTORISATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 28/01/2021	Complétée le 11/05/2021	N° PC 34116 21 M0006
Affichée le 05/02/2021		
Par	EDGEHQ 89210107200015	Surface de Plancher autorisée
Demeurant à	4 chemin du Cambas - Les Jardins de Cambas - n°4 34980 MONTFERRIER SUR LEZ	1330,00 m ²
Représenté par	PASQUET Jérôme	Destination : Nouvelle construction
Pour	Réalisation d'un immeuble de bureaux et d'un atelier de fabrication.	
Sur un terrain sis	25 rue François-Clement Prunelle - Lot n° 310 - ZAC Euromédecine II GRABELS	
Parcelle(s)	AC0104	

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 03/07/2021
AU 03/09/2021

NON OPPOSITION
GRABELS, LE

LE MAIRE,

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** la Zone d'Aménagement Concerté « EUROMEDECINE II » approuvée ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 11/05/2021 ;
- Vu** l'avis Favorable du service Direction de l'Eau et de l'Assainissement/Risques Pluvial et Inondation en date du 21/06/2021 ;
- Vu** l'avis Favorable du service Sous-commission départementale contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les IGH en date du 15/02/2021 ;
- Vu** l'avis Favorable du service Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 11/03/2021 ;
- Vu** l'avis Favorable du service SERM en date du 23/02/2021 ;
- Vu** la réponse du service Coopérative d'Electricité de St Martin de Londres en date du 22/03/2021 ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions émises par le service Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Montpellier Méditerranée Métropole et le service Direction de l'Eau et de l'Assainissement/Risques Pluvial et Inondation annexées au présent arrêté seront strictement respectées.

30 JUIN 2021

GRABELS, le

Le Maire

Le Maire,
René REVOL



**AUTORISATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 11/02/2021	Complétée le 25/05/2021	N° PC 34116 21 M0012
Affichée le 18/02/2021		
Par	Madame LARROQUE Marion	Surface de Plancher autorisée 39,10 m ²
Demeurant à	4 lotissement Le Rieumassel 34790 GRABELS	Destination : Travaux sur construction existante
Pour	Création d'une surélévation pour ajouter au R+1 deux chambres ainsi qu'un espace refuge.	
Sur un terrain sis	4 Lotissement LE RIEUMASSEL GRABELS	
Parcelle(s)	AW0031	

**URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 03/07/2021
AU 03/09/2021**

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 25/05/2021 ;
- Vu** l'avis Favorable du service Direction de l'Eau et de l'Assainissement/Risques Pluvial et Inondation en date du 12/04/2021 ;

**NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE.**



ARRETE :

ARTICLE UNIQUE : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

GRABELS, le

29 JUIN 2021

Le Maire

Le Maire,
René REVOL



Information : Votre projet est soumis au versement de la Taxe d'Aménagement (part intercommunale et départementale) et est susceptible d'être soumis au versement de la Redevance d'Archéologie Préventive. Seule la mise en recouvrement en définira les valeurs exactes.
En ce qui concerne les exonérations et/ou majorations éventuelles, il conviendra de se reporter aux délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole et du Conseil Général.
Votre projet peut être soumis à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) en application de l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 14/03/2012 (le montant et les modalités de recouvrement de cette taxe seront précisés par courrier de Montpellier Méditerranée Métropole).

Par	Madame BLAQUIERE BERYL
Demeurant à	17 Droite 34790 GRABELS
Pour	Reprise de l'enduit existant (fissures). Réfection des peintures de couleur beige, l'encadrement des fenêtres du 1er étage sera d'une couleur plus claire pour conserver le démarquage actuel visible.
Sur un terrain sis	17 Rue DROITE GRABELS
Parcelle(s)	AZ0066

Destination : Travaux sur construction existante

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 01/07/2021
AU 01/09/2021

NON OPPOSITIF
GRABELS, LE
LE MAIRE.

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;



Considérant que le terrain d'assiette du projet se situe en zone UA1A du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Considérant que le terrain d'assiette du projet se situe dans le périmètre du Patrimoine Bâti à préserver L123-1-5 al 7 ;

Considérant que le projet consiste en la reprise de l'enduit existant sur les fissures et à la réfection Intégrale des façades par de la peinture ;

Considérant que l'article UA11-2 du PLU précise que dans le secteur protégé au titre du L 123-1-5 al7 les enduits des bâtiments anciens existants seront réalisés au mortier de chaux utilisant des sables locaux ou colorés dans un ton similaire à la pierre locale... ;

Considérant que le projet expose la reprise partielle de l'enduit en lieu et place des fissures avec la réfection des façades en peinture contrairement aux préconisations du PLU ;

ARRETE :

ARTICLE 1: Il est fait **opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

GRABELS, le 29 JUIN 2021

Le Maire

**Le Maire,
René REVOL**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Délais et voies de recours contre le présent arrêté : le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Mairie de GRABELS

Permis de Construire Maison Individuelle

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à :

Mairie de GRABELS
1 place Jean Jaurès
☎ : (04) 67 10 41 00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n°: PC 34116 21 M0024

Déposé le 03/06/2021

Demandeur : Monsieur et Madame GHENAI Fohade & khadija

Adresse des travaux : 190 Rue DE RICHAUDA

N° de parcelle : BL0073

Montpellier Méditerranée Métropole
Service Droit des Sols
☎ : 04.67.13.69.54
☎ : 04.67.13.62.06
Affaire suivie par : Monsieur YUSTE
Olivier

Destinataire :

Monsieur et Madame Fohade & khadija GHENAI
76 rue des Lilas
34980 SAINT GELY DU FESC

URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 03/07/2021
AU 03/09/2021
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE.

Monsieur et Madame,

Vous avez déposé en date du **03/06/21** un dossier de Permis de Construire Maison Individuelle enregistré sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Vous m'informez par courrier en date du 28/06/2021 de votre souhait d'abandonner votre projet. J'ai donc l'honneur de vous confirmer que, conformément à votre demande, le Permis de Construire Maison Individuelle n°PC3411621M0024 est annulé.

En conséquence, vous trouverez, en retour sous ce pli, votre dossier de demande d'autorisation.

- 1 JUL. 2021

Le Maire,
René REVOL

GRABELS le
Le Maire

